



**COMPTE-RENDU DES DÉLIBERATIONS DU COLLÈGE
23 NOVEMBRE 2017**

Le 23 novembre 2017, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2017-020 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de support de paris ;
- Décision n° 2017-021 portant ajout d'un nom de domaine pour l'accès à l'offre de jeu de la société VIVARO Limited ;
- Délibération n° 2017-C-02 portant communication de l'ARJEL relative aux interdictions et limitations de parier.